

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 15 octobre 2024 à 19 h 30 à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro :	DM-2024-0116
Adresse :	840 rue de la station
Lot :	2 225 935 du cadastre du Québec
Objet :	Autoriser la distance minimale avec une ligne de terrain latérale : <ul style="list-style-type: none">• Un garage détaché soit implanté à 1,53 mètres de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 2 mètres

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné ce 19 septembre 2024.

Caroline Dion, notaire
Greffière